RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MEUSE

ANNEE 2026
Recueil n°13 du 21/08/2026

Sommaire

Arrêtés

Numéro	Désignation	Pages
2026-711	Composition du CASDIS	2-3
2026-712	Composition CATSIS	3-4

Arrêté portant composition du Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Meuse

N°2026-711 *Fait à Bar-le-Duc, le 21 août 2026*

Le Président Du Conseil d'Administration du SDIS de la Meuse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivant et les articles R 1424-1 et suivants ;
Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 3 juillet 2026 pour les élections des représentants des Maires et des établissements publics de coopération intercommunale au CASDIS et celui des opérations électorales CATSIS du SDIS de la Meuse ;
Vu l'extrait du registre des délibérations du Conseil Départemental de la Meuse du 22 juillet 2021 concernant l'élection des représentants du Département au Conseil d'administration du SDIS – procès-verbal des élections,
Vu l'arrêté de délégation de la Présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Meuse de M. Jérôme DUMONT à M. Sylvain DENOYELLE en date du 6/10/2021.
Vu le précédent arrêté de composition du conseil d'administration du SDIS de la Meuse n°2023-124 du 27 février 2023 suite au départ de la collectivité de certains agents et à l'annulation de l'élection de Mme GRETZ (initialement suppléante de Mme JOCHYMSKI,)
Vu la démission de Mme Jocelyne ANTOINE (initialement suppléante de M.WATRIN) en juillet 2024 de son mandat de conseillère départementale,

ARRÊTE

Article 1 :Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse est composé comme suit :

MEMBRES AVEC VOIX DELEBERATIVE :

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX	
Monsieur Jérôme DUMONT Président du CD	Madame Véronique PHILIPPE
Monsieur Sylvain DENOYELLE Président CASDIS	Madame Marie-Christine TONNER
Monsieur Jean-François LAMORLETTE	Madame Isabelle PERIN
Madame Marie-Paule SOUBRIER	Monsieur Serge NAHANT
Madame Dominique AARNINK- GEMINEL	Monsieur Pierre-Emmanuel FOCKS
Monsieur Gérard ABBAS	Madame Martine JOLY
Madame Danielle COMBE	Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN
Madame Frédérique SERRE	Madame Marie Astrid STRAUSS
Madame Arlette PALANSON	Monsieur Julien DIDRY
Monsieur Benoit WATRIN	
Monsieur Pierre BURGAIN	Madame Charline SINGLER
Monsieur Jérôme STEIN	Monsieur Benoit DEJAIFFE
Madame Isabelle JOCHYMSKI	
REPRESENTANTS D'EPCI	
Madame Marie-Adeline GUERRA	Madame Anne ROUSSEL
Monsieur Robert BILL	Monsieur Sylvain GILLET
REPRESENTANTS DES COMMUNES	
Monsieur André DORMOIS	Monsieur Michel ŒILLET
Madame Laeticia COLLET	Madame Marie-Pierre VERDUN
Monsieur Régis MESOT	Monsieur Bernard TOURET

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Le Directeur départemental du SDIS de la Meuse	
Le Médecin-Chef du service de santé et de secours médical du SDIS de la Meuse	
Le Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Meuse	
Le référent mixité et lutte contre les discriminations ;	
Le référent sûreté et sécurité	
REPRESENTANTS DES OFFICIERS PROFESSIONNELS DE SAPEURS POMPIERS	
Madame Cindy LEHMANN	Monsieur Olivier PARTY
REPRESENTANTS DES OFFICIERS VOLONTAIRES DE SAPEURS POMPIERS	
Monsieur Jérôme BENEDETTI	Monsieur Victor GAILLEMIN
REPRESENTANTS DES NON OFFICIERS PROFESSIONNELS DE SAPEURS-POMPIERS	
Monsieur Romain DOMMANGE	Monsieur Freddy VAXELAIRE
REPRESENTANTS DES NON OFFICIERS VOLONTAIRES DE SAPEURS-POMPIERS	
Monsieur Jimmy DEIBER	Monsieur Matthias NOISETTE
REPRESENTANTS DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX NON SPP	
Monsieur Stéphane IDDIR	Madame Delphine GIROT

MEMBRES ASSISTANT DE PLEIN DROIT :

Le Préfet de la Meuse

Article 2 :L'arrêté 2024-409 est abrogé.
Article 3 :Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification aux intéressés.
Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 3 août 2026

Le Président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Meuse,

SIGNE

Monsieur Sylvain DENOYELLE

Arrêté portant composition de la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours de la Meuse

N°2026-712

Fait à Bar-le-Duc, le 3 août 2026

Le Président Du Conseil d'Administration du SDIS de la Meuse

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 1424 – 1 et suivants et les articles R 1424 – 1 et suivants et notamment les articles R1424-12, R1424-13 et R1424-23Vu le code de la sécurité intérieure ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu les procès-verbaux des opérations électorales du 3 juillet 2026 pour les élections des représentants des agents à la commission administrative et technique ;

ARRÊTE

Article 1 : la CATSIS du service départemental d'incendie et de secours de la Meuse est composé comme suit :

MEMBRES DE DROIT	
Directeur départemental	
Médecin-chef	
NOMS (TITULAIRES)	***NOMS (SUPPLEANTS)***
OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	
Madame Cindy LEHMANN	Monsieur Olivier PARTY
Monsieur Stéphane FURLANI	Monsieur Romuald JEANNESSON
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS NON OFFICIERS	
Monsieur Romain DOMMANGE	Monsieur Freddy VAXELAIRE
Monsieur Brice RAULOT	Monsieur Loïc THISSE
Monsieur Julien LEMERCIER	Monsieur Cédric DUPUIS
OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	
Monsieur Jérôme BENEDETTI	Monsieur Victor GAILLEMIN
Monsieur Steeve VANHIE	Monsieur Helen PIERRE
SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES NON OFFICIERS	
Monsieur Jimmy DEIBER	Monsieur Matthias NOISETTE
Monsieur Erwan QUINART	Monsieur Ryan THYRIOT-BOURGEOIS
Madame Virginie COLIN	Monsieur Emilien MENIL
FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX NON SPP	
Monsieur Stéphane IDDIR	Madame Delphine GIROT
Madame Barbara LE BIHAN	Madame Nadine HALFTERMEYER

Article 2 :L'arrêté 2020-653 est abrogé.

Article 3 :Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification aux intéressés.

Article 4 : Monsieur le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 3 août 2026

Le Président du conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de la Meuse

SIGNE
Monsieur Sylvain DENOYELLE

A Bar le duc, le 21 août 2026
Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

Colonel Franck DUBOIS